



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Des actes de malveillance ont été commis à l'intérieur de la Collégiale de Neuchâtel, le mercredi 27 octobre 2004. Il s'agit notamment de cierges renversés, d'une page déchirée de la Bible, d'inscriptions ou dessins en divers endroits du bâtiment, dont le Monument des Comtes.

Les dommages sont faibles et la plupart des traces de vandalisme ont d'ores et déjà disparu. Toutefois, la Ville de Neuchâtel ne minimise pas la portée symbolique de ces actes, qu'elle condamne avec fermeté. Elle a porté plainte immédiatement auprès de la Police cantonale, qui est désormais chargée de l'enquête.

La question de la protection des édifices publics, souvent très accessibles et peu surveillés, se pose ici de manière évidente, même si ce genre d'agression reste fort heureusement exceptionnel. S'agissant de la Collégiale, cette problématique fait partie de l'étude concernant la restauration du bâtiment (rappelons que cette étude, engagée en 2003, doit déboucher sur une demande de crédit qui devrait être présentée au Conseil général à fin 2005). La prise en compte des faits qui viennent de se produire nous amène cependant à examiner très sérieusement la mise en œuvre de mesures provisoires, sans attendre la fin des études en cours.

DIRECTION DE L'URBANISME

Neuchâtel, le 1^{er} novembre 2004

Renseignements complémentaires:

Mme Valérie Garbani, Conseillère communale ☎ 032 717 76 02,
e-mail: valerie.garbani@ne.ch

M. Fabien Coquillat, architecte communal adjoint ☎ 032 717 76 61,
e-mail: fabien.coquillat@ne.ch